FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 403
Moto-Club —— DE BROU
N° d'affiliation —— 0180
Date —— 9 JUIN 2019
Lieu —— LES TONNES/DAMPIERRES SOUS BROU
Organisateur technique - GUILLAUME COISPEAU
E-mail —— coispeau.couverture@sfr.fr
Téléphone —— 06.46.49.30.16

# MOTOCROSS
## MX Solo/Side-Car/Quad

# REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- GALLOU CHRISTIAN/POURRIAU DANIEL Licence : 049090/019995
Président du Jury ou Arbitre* ---------- GERAY CLAUDE Licence : 011388
Membre du Jury ---------- DION DENIS Licence : 056813
Membre du Jury ---------- BELLANGER ALAIN Licence : 003385
Commissaire technique responsable ---- CACHELEUX Jérôme Licence :
Responsable du chronométrage --------- NARVOR Véronique Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

## Article 3 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindrée | Tarif et Description |
|---|---|---|---|---|
| LIGUE 125CC | 13 ANS | | 125 2T | 40.00 € |

**Engagement :**
Site Internet ---- MXBROU.COM
Contact --------- CHRISTOPHE COISPEAU
Téléphone ------- 06.27.22.33.60 E-mail--- moto-club.brou@orange.fr

**Chronométrage :**
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10.00
Caution :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

**Licences à la journée :**
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ NON ☐ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... DR BARTHELEMY

Nombre de secouristes ..... 35

Nombre d'ambulance(s) ..... 3

Hôpital le plus proche ..... HOPITAL DE CHATEAUDUN

Temps de trajet (en min) ..... 30 MINUTES

## Article 7 Le site de pratique

**Accès :**
Nom du site ..... CIRCUIT DES TONNES
Adresse ..... RD955 DAMPIERRES SOUS BROU

| Capacité Moto : | |
|---|---|
| Pendant les essais : | 54 |
| En manche : | 45 |

| Capacité Quad/Side-car : | |
|---|---|
| Pendant les essais : | ... |
| En manche : | ... |

**Caractéristiques :**
Longueur du circuit ..... 1550 ML
Largeur minimum de la piste ..... 6 ML
Largeur de la grille ..... 40 ML
Longueur de la ligne droite de départ ..... 100 ML
Nombre d'OCP* ..... 25
**Officiels Commissaires de Piste*

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

| Visa du Moto-Club | Visa de la Ligue | Visa de la FFM |
|---|---|---|
| Date : LE 6 MARS 2019 | Date : 25/03/2019 | Date : 16/04/2019 |
| MOTO-CLUB DE BROU | Signature numérique de CAILLY Christine<br>DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR<br>Date : 2019.03.25 17:26:32 +01'00' | Numéro : 19/0428<br>FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 |